Syllabus du cours MAT 2027, gr. 12, Hiver 2025
Didactique de la géométrie et de la mesure au primaire
Département de mathématiques (514-987-4186), UQAM (VERSION 7 janvier)

RESPONSABLE DU COURS

Nom	Sandrine Michot, chargée de cours
Adresse courriel	michot.sandrine@uqam.ca
Espace-cours Moodle	http://www.moodle.uqam.ca MAT 2027 gr. 012 Hiver 2025 (20251-MAT2027-012)
Secrétariat du département	PK-5151
Coordonnateur du cours	Stéphane Cyr (cyr.stephane@uqam.ca)
Auxiliaire d'enseignement (démo)	Aude Forcione-Lambert forcione-lambert.aude@courrier.uqam.ca
Communication	1- Vous pouvez communiquer avec moi par courriel. 2- Je répondrai aux messages provenant de votre adresse @courrier.uqam.ca dans un délai de 24h ouvrable.

GROUPE ET HORAIRE DU COURS

Session	Hiver 2025
Groupe	12
Horaire des séances	Lundi de 13h à 16h Mercredi de 13h à 16h
Horaire des séances d'exercices	Lundi de 16h à 17h Mercredi de 16h à 17h
Dates	6 janvier au 25 février 2025
Local pour les séances en présence	PK-3605

DESCRIPTEUR DU COURS

Les objectifs de ce cours sont les suivants :

- Habiliter les étudiants et étudiantes à élaborer des séquences d'enseignement de notions métriques et géométriques ;
- Préparer les étudiants et étudiantes à intervenir dans un contexte réel d'enseignement des mathématiques au primaire.

Étude du développement des concepts d'espace et de mesure chez l'enfant de 4 à 12 ans. Familiarisation avec différentes approches possibles pour l'enseignement de la géométrie et de la mesure primaire, dont celles actuellement préconisées par le MÉES (Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur). Difficultés liées à l'enseignement et l'apprentissage de la mesure et de la géométrie. Modalités d'évaluation des apprentissages des élèves en mesure et en géométrie. Étude de quelques collections de manuels et cahiers d'exercices utilisés dans les écoles québécoises et de matériels de manipulation utilisés pour l'enseignement de la mesure et de la géométrie au primaire. Élaboration de séquences d'enseignement de notions métriques et géométriques pouvant intégrer également des notions arithmétiques et probabilistes. Simulation d'interventions didactiques et éducatives en classe. Étude de revues spécialisées en didactique des mathématiques au primaire et exploration de ressources Internet dédiées à l'enseignement de la géométrie et de la mesure au primaire.

OBJECTIFS DE FORMATION

1) explorer et répertorier un certain nombre d'activités sur des objets géométriques qui conduisent à des apprentissages et qui permettent de donner ou de redonner un sens à des concepts de géométrie élémentaire : réaliser des pliages, construire et représenter des formes solides, tracer des figures planes, les classer en fonction de leurs propriétés mathématiques, les agencer de différentes manières ... ;

2) étudier les conditions de mise en œuvre de telles activités à l'école primaire ;

3) expliciter les relations et les propriétés mathématiques rencontrées afin de réorganiser ses connaissances en se constituant des outils : matériel, bibliographie, articles de revues...;

4) se construire un langage géométrique ;

5) analyser la nature des raisonnements qui interviennent dans la résolution de problèmes dans lesquels interviennent des notions de géométrie et/ou de mesure (empirique, déductif, inductif...);

6) amorcer une réflexion sur ce que peut être une preuve chez les jeunes du primaire.

APPROCHES PÉDAGOGIQUES

Les activités seront de forme variée : présentations par le ou la professeur.e, activités individuelles ou en équipe suivies de partages en grand groupe, démonstration avec matériel ou logiciel (ex. Geogebra) par le ou la professeur.e, manipulation de matériel ou logiciel (ex. Geogebra) par l'étudiant.e. Aussi, par l'analyse des concepts de la mesure et de la géométrie du primaire, d'activités d'apprentissage, et d'erreurs d'élèves, on cherchera à mettre en place une certaine culture de mathématisation et de discussion permettant aux étudiants et étudiantes de réinvestir ces approches dans leur propre enseignement des mathématiques au primaire.

MATÉRIEL INDIVIDUEL REQUIS POUR CERTAINES DES ACTIVITÉS DU COURS

Accès à l'espace-cours Moodle, compas, règle graduée, équerre, rapporteur d'angles, paire de ciseaux, colle, papier non ligné.

ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITÉS

Les personnes étudiantes sont invitées à aller consulter la Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'UQAM.
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/06/Charte_droits_%C3%A9tudiants.pdf

RESSOURCES

- Consultez numerique.uqam.ca qui a comme mission d'aider la communauté étudiante de l'UQAM à développer ses compétences numériques et citoyennes, et à réussir ses études à l'aide des ressources technologiques accessibles à l'UQAM. Cette plateforme permet d'explorer les bases essentielles technologiques de l'UQAM, de découvrir les ressources technologiques de l'UQAM, et de développer et mobiliser les compétences informationnelles et les habiletés technologiques en tant qu'étudiant.e.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES (CELLES DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL) CIBLÉES PAR LE MAT2027

Le cours vise principalement les compétences **3, 4, 5, 6 et 12.** Les compétences 3, 4, 5 et 6 feront l'objet d'une évaluation continue tout au long du cours, alors que la compétence 12 ne sera pas évaluée. Seules les principales dimensions visées apparaissent dans le tableau.

Compétence Niveaux de maîtrise attendues	Niveau de développement attendu	Sommaire des modalités d'évaluation
3. Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage (SEA)	**Niveau de développement attendu**	**Sommaire des modalités d'évaluation**
• Élaborer des séquences et des situations d'enseignement et d'apprentissage qui tiennent compte de la logique des contenus des programmes d'études, des connaissances préalables des élèves et de leurs préconceptions dans une perspective de planification des apprentissages à court, à moyen et à long terme. • Cerner, dans les programmes d'études, les concepts clés, les stratégies, les repères culturels et les connaissances autour desquels les situations d'enseignement et d'apprentissage seront organisées et les adapter à ses élèves. • Vérifier la cohérence entre les intentions pédagogiques, les situations d'enseignement et d'apprentissage et les modalités d'évaluation planifiées. • Tenir compte de l'hétérogénéité du groupe dans le choix du matériel et la préparation des situations d'enseignement et d'apprentissage • Prévoir des activités de préparation, d'intégration, de transfert et de réinvestissement des apprentissages en vue d'optimiser le développement des compétences. • Appuyer le choix de ses stratégies d'intervention sur des données de recherche en matière de didactique et de pédagogie. • Prévoir les moyens de présenter les contenus de manière structurée afin que les élèves puissent en saisir les éléments pertinents et comprendre leur caractère contingent. • Prévoir le temps nécessaire à chaque étape de la situation d'enseignement et d'apprentissage.	Consolidation	Ces niveaux sont évalués dans les deux examens du cours (35% et 35%) et dans le travail (30%)
4. Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage	**Niveau de développement attendu**	**Sommaire des modalités d'évaluation**
• Présenter aux élèves l'intention pédagogique des situations d'enseignement et d'apprentissage, les compétences visées, les consignes à suivre, les attentes établies et le déroulement de ces situations tout en mettant en évidence leur pertinence au regard des apprentissages antérieurs et ultérieurs. • Vérifier les préconceptions des élèves et réactiver les connaissances préalables aux situations d'enseignement et d'apprentissage. • Mettre en place diverses approches et stratégies ainsi que des tâches stimulantes et variées afin de susciter et de maintenir chez les élèves un engagement actif dans la tâche et de cultiver leur autonomie. • Utiliser les rétroactions pour procéder à une vérification continuelle de la compréhension des concepts, des connaissances, des stratégies ou des règles en jeu. • Ajuster les modalités de travail en fonction de la nature des compétences à développer, de la complexité de la tâche, du temps disponible et du niveau de réussite des élèves. • Proposer des occasions de retour réflexif pour favoriser chez les élèves la capacité de faire la synthèse des apprentissages effectués.	Consolidation	Ces niveaux sont évalués dans les deux examens du cours (35 % et 35 %) et dans le travail (30%)

5. Évaluer les apprentissages	Niveau de développement attendu	Sommaire des modalités d'évaluation
• Concevoir ou choisir des instruments ou des modalités d'évaluation qui s'appuient sur les programmes d'études et permettent de vérifier les apprentissages effectués par les élèves. • Utiliser des modalités d'évaluation appropriées pour l'objet évalué. • Concevoir ou choisir des outils d'évaluation qui sont signifiants pour les élèves. • Connaître et respecter les balises ministérielles en matière d'évaluation des élèves.	Consolidation	Ces niveaux sont évalués dans les deux examens du cours (35 % et 35 %) et dans le travail (30%)
6. Gérer le fonctionnement du groupe-classe	**Niveau de développement attendu**	**Sommaire des modalités d'évaluation**
• Repérer chez les élèves les manifestations de démotivation ou d'incompréhension et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour y remédier. • Veiller à une gestion efficace du temps imparti à l'enseignement et à l'apprentissage. • Gérer l'organisation spatiale et physique de la classe afin d'offrir des conditions d'apprentissage optimales et sécuritaires pour toutes et tous.	Consolidation	Ces niveaux sont évalués dans les deux examens du cours (35 % et 35 %) et dans le travail (30%)
12. Mobiliser le numérique	**Niveau de développement attendu**	**Sommaire des modalités d'évaluation**
• Agir en citoyen éthique à l'ère du numérique. • Développer et mobiliser ses habiletés technologiques. • Exploiter le potentiel du numérique pour l'apprentissage. • Développer et mobiliser sa culture informationnelle. • Collaborer à l'aide du numérique. • Communiquer à l'aide du numérique. • Adopter une perspective de développement personnel et professionnel avec le numérique dans une posture d'autonomisation. • Développer sa pensée critique à l'égard du numérique.	Sensibilisation	Non évalué

CONTENU DES RENCONTRES EN PRESENCE ET CALENDRIER DES SEANCES (A TITRE INDICATIF)

	Date	Thème	Description
Cours 1.	Lundi 6 janv.	Géométrie Mesure	Plan de cours Deux tâches - Évaluation diagnostique
Cours 2.	Mercredi 8 janv.	Géométrie	Les principes de R. Traversi L'activité dos à dos
Cours 3.	Lundi 13 janv.	Géométrie	Classification de polygones Triangles sur géoplan (construction, comparaison, classification, aire, …)
Cours 4.	Mercredi 15 janv.	Géométrie	Quadrilatères (description, définition, classification, …)
Cours 5.	Lundi 20 janv.	Géométrie	Quadrilatères (description, définition, classification, …)
Cours 6.	Mercredi 22 janv.	Géométrie	Cercle, usage d'instruments de géométrie
Cours 7.	Lundi 27 janv.	Géométrie	Constructions géométriques avec instruments divers (règle, compas, rapporteur, logiciel, etc.)
Cours 8.	Mercredi 29 janv.	Examen + remise travail partie 1	Contenu des cours 1 à 7
Cours 9.	Lundi 3 fév.	Mesure de longueurs	Actions à privilégier et difficultés à prévoir ; analyse de tâches
Cours 10.	Mercredi 5 fév.	Géométrie Mesure de surfaces+ remise travail partie 2	Progression d'enseignement, analyse de productions d'élèves
Cours 11.	Lundi 10 févr.	Mesure de volumes	Progression d'enseignement, analyse de productions d'élèves
Cours 12.	Mercredi 12 fév.	Géométrie dans l'espace	Solides (construction, description, classification, …)
Cours 13.	Lundi 17 fév.	Probabilités Statistiques	Deux approches dans l'ens. des probabilités au primaire : fréquentielle et théorique Étude de divers modes de représentation de données ; concept de moyenne (sens, processus personnels et conventionnel de calcul, erreurs fréquentes)
Cours 14.	Mercredi 19 fév.	Révision Synthèse	
Cours 15.	Lundi 24 fév.	Examen	Contenu des cours 9 à 14
	Vendredi 28 fév.	Remise travail partie 3	

MODALITÉS D'ÉVALUATION

	Modalités	Pondération	Échéance
Examen intra-semestriel (1 feuille manuscrite 8 1/2 x 11 recto - verso permise)	Individuel	35%	8e cours – mercredi 29 janvier
Élaboration d'une SEA 1. Première version de la SEA (sera commentée par la chargée de cours et par une autre équipe - c'est la chargée de cours qui notera) 2. Rapport d'évaluation entre pairs de la version préliminaire de la SEA 3. Deuxième version de la SEA et guide d'accompagnement pour l'enseignant.e Les travaux sont à remettre sur Moodle.	En équipe de 4	 5 % 5 % 20 %	 8e cours – mercredi 29 janvier 10e cours – mercredi 5 février vendredi 28 février
Examen final (non récapitulatif) (1 feuille manuscrite 8 1/2 x 11 recto - verso permise)	Individuel	35 %	Dernier cours – lundi 24 février 2025
		100 %	

Barème de notation

Note	Min inclus	Max exclu
A+	95	100 [1]
A	90	95
A-	85	90

Note	Min inclus	Max exclu
B+	82	85
B	78	82
B-	75	78

Note	Min inclus	Max exclu
C+	72	75
C	68	72
C-	65	68

Note	Min inclus	Max exclu
D+	63	65
D	60	63
E	0	60

REMARQUES:

1. **Une moyenne globale de 50% pour les deux examens est exigée comme critère de passation du cours.**
2. En accord avec les politiques en vigueur à l'université, un maximum de 10% des points peut être soustrait lorsque la qualité de la langue écrite est insuffisante.
3. Un retard dans la remise du travail (ou d'une partie du travail) sera pénalisé (1 point par jour de retard).
4. Enregistrements des séances : les enregistrements audio ou vidéo des cours, conférences, laboratoires, séminaires ou de prestations d'enseignement sous quelques formes qu'elles soient, ne sont autorisés qu'avec l'accord écrit de l'enseignante obtenu préalablement. Il est à noter que l'enseignante (ou l'auxiliaire) peut refuser la permission d'enregistrer ou la révoquer à tout moment sans fournir de justification. De plus, tout enregistrement ne peut être utilisé que pour l'étude personnelle et ne doit donc pas être partagé, distribué, ou utilisé à quelques autres fins. Ne pas respecter cette exigence sera considéré comme un manquement académique de nature éthique.

QUELQUES RÉFÉRENCES

Bednarz, N. et Janvier, B. (1984). Problème d'apprentissage de la mesure au primaire et éléments d'apprentissage pertinents. *Bulletin AMQ*, 9-17.

Braconne-Michoux, A. (2014). Les niveaux de pensée en géométrie de van Hiele: de la théorie à l'épreuve de la classe. *Bulletin AMQ, 54*(1), 24-45.

Braconne-Michoux, A. (2018). La géométrie à l'école primaire – 2e édition : des pistes pour l'enseignement de la géométrie et de la mesure. Les éditions JFD

Bulf, C. et Celi, V. (2016). Essai d'une progression sur le cercle pour l'école primaire. *Grand n, 97*, 21-58.

Carbonneau, A.-M. et Poirier, L. (2002). Expérimentation d'un conte probaliste dans une classe multi-âges du premier cycle du primaire. *Instantanés mathématiques, 38*(3), 4-12.

Cyr, S. (2013). Préparer la géométrie du collège. Développement du raisonnement déductif en CM2 à travers des activités de géométrie et de mesure. *Petit x, 92*, 33-48.

Cyr, S. et Venant, F. (2018). Déconstruction dimensionnelle et vocabulaire géométrique chez les futurs enseignants du primaire. *Grand N, 101*, 23-44.

Héraud, B. (1989). *Analyse conceptuelle de la longueur et de sa mesure.* Communication présentée Proceedings of the Thirteenth Annual Meeting of PME (International Group for the Psychology of Mathematics Education).

Héraud, B. (1991). Construction et apprentissage du concept d'aire chez l'enfant du primaire. *Bulletin de l'AMQ, 31*(4), 82-88.

Homier, M., Martin, V. et Thibault, M. (2021). Les approches probabilistes : la complémentarité d'un trio. *Vivre le primaire*. 34(1), 12-15

Kastenbaum, M. (1988). Les procédés utilisés dans la mesure des surfaces. *Grand N* (42), 47-54.

Lajoie, C. et Thibault, M. (2017). La mise à contribution de la didactique des mathématiques dans l'enseignement et la recherche: Une incursion du côté des probabilités et de la statistique au primaire et au secondaire (p. 35-54).

Marchand, P. (2009). Le développement du sens spatial au primaire. *Bulletin AMQ, 49*(3), 63-79.

Mathé, A.-C., Barrier, T. et Perrin-Glorian, M.-J. (2020). *Enseigner la géométrie à l'école élémentaire–Enjeux, ruptures et continuités.* Academia-L'Harmattan.

Mathé, A.-C., Maillot, V. et Ribennes, J. (2021). Enjeux langagiers, situations de formulation et de validation en géométrie. Un exemple de travail autour du cercle en CE2. *Grand N, 108*, 27-57.

Michot, S. (2023). Analyse d'une tâche de description et de reproduction de figures géométriques dans une classe de 3e année primaire au Québec. Dans C. Derouet, A. Nechache, P.R. Richard, L. Vivier, I.M. Gómez-Chacón, A. Kuzniak, M. Maschietto & E. Montoya Delgadillo, Actes du septième symposium d'Étude sur le Travail Mathématique (pp. 389-401). IREM de Strasbourg.

Michot, S. et Tremblay, O. (2023). Des idées d'activités pour travailler le lexique mathématique au 2e cycle : le cas du mot *plus*. *Vivre le primaire, 36*(3), 15-18.

Ministère de l'Éducation. (2006a). *Programme de formation de l'école québécoise. Enseignement primaire, domaine de la mathématique, des sciences et des technologies*. Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Éducation. (2006b). *Programme de formation de l'école québécoise. Enseignement primaire, domaines généraux de formation*. Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. (2009). *Progression des apprentissages. Mathématique*. Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. (2011). *Cadre d'évaluation des apprentissages. Mathématique*. Gouvernement du Québec.

Nolin, R. (2019). Aborder les mesures de tendance centrale pour développer le sens de la statistique. *Vivre le primaire*. *32*(2), 28-29.

Nolin, R. (2020). Des activités pour donner du sens au concept de mesure partie 1 de 2. *Vivre le primaire*. *33*(1), 29-31.

Nolin, R. (2020). Des activités pour donner du sens au concept de mesure partie 2 de 2. *Vivre le primaire*. *33*(2), 29-31.

Nolin, R. (2020). Développer la pensée probabiliste des élèves. *Vivre le primaire*. *33*(3), 19-21

Offre, B., Perrin-Glorian, M.-J. et Verbaere, O. (2006). Usage des instruments et des propriétés géométriques en fin de CM2. *Grand n, 77*(7), 6-39.

Venant, F., Tremblay, O. et Labrecque, A.-A. (2015). Le lexique au carrefour des mathématiques et du français: pistes pour travailler le vocabulaire courant et vocabulaire mathématique au primaire. *Bulletin AMQ, 55*(3), 68-84.

RESPECT DE L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE

Face à l'importance et à l'ampleur du phénomène de la tricherie et du plagiat dans les universités, ici et à l'étranger, l'UQAM a amorcé, en janvier 2007, une démarche visant à promouvoir le respect de l'intégrité académique. Dans ce contexte et inspirée d'une philosophie de « tolérance zéro », la Commission des études de l'UQAM a modifié son Règlement sur les infractions de nature académique (R. 18) à sa réunion du 2 décembre 2008.

Endossant cette philosophie de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, de fraude et de tricherie, la Faculté des sciences de l'UQAM souhaite sensibiliser ses étudiants à l'importance du respect de l'intégrité académique. Puisqu'en sollicitant son admission à l'UQAM, toute candidate, tout candidat s'engage à suivre les politiques et règlements de l'Université, la Faculté souhaite informer ses étudiants des différents articles de ce règlement, des actes répréhensibles et des sanctions applicables. Un extrait de ces articles se trouve ci-dessous. Le Règlement complet et son application à la Faculté des sciences sont disponibles à l'adresse Web suivante : http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html

Tous ces efforts visent à assurer la validité de la formation dispensée par la Faculté, ainsi qu'un traitement équitable de tous afin de maintenir la qualité de ses diplômes.

Article 2 - Infractions de nature académique	**Article 3 - Sanctions**
2.1 Infraction Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création d'un faux document commis par une candidate, un candidat, une étudiante, un étudiant de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'un stage faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement. *2.2 Liste non limitative des infractions* Sans limiter la généralité de ce qui précède, constitue notamment une infraction le fait de poser ou tenter de poser l'un des actes suivants ou le fait d'y participer : a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité; b) le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence; c) l'autoplagiat : le dépôt d'un travail pour fins d'évaluation alors que ce travail constitue essentiellement un travail qui a déjà autonme soumis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant; d) la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen; e) la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques ; f) l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne; g) l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ; h) l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation ; i) la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ; j) la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.	*3.1 L'attribution de la mention «P»* L'étudiante, l'étudiant qui commet une infraction est mis en probation et peut se voir imposer une ou plusieurs sanctions. La mise en probation génère l'attribution de la mention « P » au dossier informatisé de l'étudiant, de l'étudiante. La mention « P » n'apparaît pas au relevé de notes de l'étudiante, l'étudiant mais figure en tout temps à son dossier. Lorsque la sanction est la suspension, une mention à cet effet apparaîtra au relevé de notes pour la durée de la suspension. Dans le cas d'une expulsion définitive de l'Université, une mention à cet effet apparaîtra de manière permanente au relevé de notes. *3.2 La mise en probation et autres sanctions* a) la *mise en probation ;* La mise en probation constitue la reconnaissance que l'étudiante, l'étudiant a commis une infraction au présent règlement. La mise en probation peut être imposée sans autre sanction, auquel cas, l'enseignant, l'enseignante se voit inviter à attribuer une notation à l'étudiante, l'étudiant pour le cours conformément au résultat obtenu pour les prestations complautomnees. La mise en probation sans autre sanction signifie que la mention «P» est inscrite au dossier de l'étudiante, l'étudiant et que celle, celui qui en est l'objet ne doit commettre aucune autre infraction au présent règlement, à défaut de quoi, l'une ou l'autre des sanctions suivantes lui sera imposée. Outre la mise en probation, l'étudiante, l'étudiant peut se voir imposer une ou plusieurs des sanctions suivantes : b) l'échec au cours ou à l'activité créditée ; c) l'obligation de réussir de trois à six crédits additionnels, hors programme, afin d'obtenir son grade, diplôme, certificat ou attestation ; les cours doivent être identifiés ; d) la suspension de toute activité à l'Université, pour une période maximale de neuf trimestres consécutifs ; e) son expulsion définitive de l'Université.



« Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement » (R18, art. 2.1, définition d'une infraction).

La liste <u>non limitative</u> des infractions mentionnées dans le R18 :

- la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité (art. 2.2 a) ;
- le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence (art. 2.2 b) ;
- le recyclage/la réutilisation de travaux : le dépôt d'un travail aux fins d'évaluation alors que ce travail constitue en tout ou en partie un travail qui a déjà été soumis par la personne étudiante, aux fins d'évaluation académique à l'UQAM ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de la personne enseignante à qui ce travail est soumis (art. 2.2 c) ;
- la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen (art. 2.2 d) ;
- la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques (art. 2.2 e) ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne (art. 2.2 f) ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (art. 2.2 g) ;
- l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation (art. 2.2 h) ;
- la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances (art. 2.2 i) ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche (art. 2.2 j).

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées aux articles 3 et 5 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique**.**

Pour éviter de vous exposer à des sanctions :

1. Consultez le site r18.uqam.ca pour plus d'information sur l'intégrité académique et le R18;
2. Développez les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction des travaux via l'outil Infosphère et les formations offertes par le Service des bibliothèques.

Politique no 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :

- https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le

- Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
- 514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) 514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca
- Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

Politique no42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement **(extraits)**

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination.

Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :
En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
Par téléphone : 514 987-3148
Courriel : situation.handicap@uqam.ca
En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/



Extrait de la Politique no 2 sur la liberté académique universitaire

5. Droit à la liberté académique universitaire

Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission d'une université.

Ce droit comprend la liberté :

a) d'enseignement et de discussion;

b) de recherche, de création et de publication;

c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion;

d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques.

Il doit s'exercer en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.